

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14925**

Intitulé

BP : Brevet professionnel Responsable de chantiers forestiers

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'agriculture	Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1967)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

213 Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme réalise des travaux forestiers (exploitation forestière et sylviculture) et assure pour autrui des plans simples de gestion forestière.

Il prépare la réalisation des chantiers de travaux sylvicoles, organise la logistique du chantier, réalise, seul ou avec une équipe, la plantation ainsi que l'entretien des parcelles (dépressage, débroussaillage, élagage, balivage...) et assure le suivi des chantiers jusqu'à la réception par le client.

Il peut encadrer des salariés dans les opérations de plantation, de débroussaillage et de bûcheronnage.

Il assure la maintenance et l'entretien des matériels qu'il utilise ou des machines qu'il conduit et veille au respect des règles de sécurité et d'environnement inhérentes à ses tâches.

Il peut assurer des prestations techniques (conception et réalisation de projets d'aménagements, de documents de gestion durable...) des prestations commerciales pour répondre aux demandes de clients ou des usagers et des activités de démarchage pour développer l'activité de l'entreprise (publique ou privée) dans laquelle il travaille.

Capacités générales

C 1 : Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information

C 2 : Situer les enjeux sociétaux et environnementaux du milieu forestier

Capacités professionnelles

C 3A/B : Elaborer un projet professionnel lié à une entreprise du secteur des travaux forestiers / Elaborer un projet professionnel de salariat dans le secteur des travaux forestiers

C 4 : Gérer une entreprise de travaux forestiers dans une perspective de durabilité

C 5 : Gérer un chantier de travaux forestiers dans le respect du cahier des charges, de la sécurité et de l'environnement

C 6 : Identifier une station forestière dans le but d'une intervention de travaux forestiers

C 7 : Utiliser en situation professionnelle des connaissances et techniques pour conduire un peuplement forestier

C 8 : Entretien des matériels et équipements de l'entreprise dans le respect de la sécurité et de l'environnement

C 9 : Réaliser un chantier de renouvellement, d'entretien et d'amélioration du peuplement dans le respect de la sécurité et de l'environnement

C 10 : Réaliser un chantier d'exploitation forestière dans le respect de la sécurité et de l'environnement

C 11 et C12 : UCARE

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité pour le compte de propriétaires, groupement de propriétaires ou organisme de gestion des forêts privées ou pour le compte de l'ONF (Office National des Forêts), établissement public à caractère industriel et commercial

Chef d'entreprise de travaux forestiers, chargé de production en sylviculture, conducteur de travaux, chef d'équipe, technicien forestier, ouvrier qualifié en sylviculture, conducteur d'abatteuse, débardeur

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1201 : Bûcheronnage et élagage

A1205 : Sylviculture

A1101 : Conduite d'engins d'exploitation agricole et forestière

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

épreuve UCG1, qui permet de valider la capacité C1

épreuve UCG2, qui permet de valider la capacité C2

épreuve UCP1A/B, qui permet de valider la capacité C3A/B

épreuve UCP2, qui permet de valider la capacité C4

épreuve UCP3, qui permet de valider la capacité C5

épreuve UCP4, qui permet de valider la capacité C6

épreuve UCP5, qui permet de valider la capacité C7

épreuve UCP 6, qui permet de valider la capacité C8
 épreuve UCT 1, qui permet de valider la capacité C9
 épreuve UCT 2, qui permet de valider la capacité C10
 2 épreuves UCARE, qui permettent de valider les capacités C11 et C12

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 14925 - UCG1 : Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer dans les situations de la vie professionnelle et sociale - Utiliser les mathématiques dans des situations professionnelles - Utiliser les technologies de l'information et de la communication
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 14925 - UCG2 : Situer les enjeux sociétaux et environnementaux du milieu forestier</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caractériser les liens entre le secteur forestier et la société - Identifier l'impact des travaux forestiers sur l'environnement
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 14925 - UCP3 : Elaborer un projet professionnel lié à une entreprise du secteur des travaux forestiers OU de salariat dans le secteur des travaux forestiers</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc diffère suivant le projet professionnel.</p> <p>En cas de projet professionnel lié à une entreprise du secteur des travaux forestiers</p> <p>Il vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présenter un projet pour une entreprise du secteur des travaux forestiers dans une perspective de durabilité - Estimer la faisabilité d'un projet <p>En cas de projet professionnel de salariat dans le secteur des travaux forestiers</p> <p>Il vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présenter un projet d'emploi - Se situer dans un cadre social et réglementaire
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 14925 - UCP4 : Gérer une entreprise de travaux forestiers dans une perspective de durabilité</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Situer l'entreprise dans son environnement socio-économique et réglementaire - Assurer la gestion de l'entreprise - Proposer des éléments de diagnostic de l'entreprise

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 14925 - UCP5 : Gérer un chantier de travaux forestiers dans le respect du cahier des charges, de la sécurité et de l'environnement</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparer l'organisation d'un chantier - Effectuer le suivi du chantier - Communiquer avec les différents acteurs du chantier
<p>Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 14925 - UCP6 : Identifier une station forestière dans le but d'une intervention de travaux forestiers</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser des savoirs relatifs aux végétaux, au sol et au climat pour identifier une station forestière - Raisonner une intervention de travaux forestiers en fonction du milieu
<p>Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 14925 - UCP7 : Utiliser en situation professionnelle des connaissances et techniques pour conduire un peuplement forestier</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les savoirs relatifs à la conduite des peuplements forestiers - Raisonner les travaux forestiers en fonction du peuplement et de la sylviculture pratiquée
<p>Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 14925 - UCP8 : Entretien des matériels et équipements de l'entreprise dans le respect de la sécurité et de l'environnement</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer l'entretien courant des petits matériels - Effectuer la maintenance préventive et corrective de machines forestières
<p>Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 14925 - UCP9 : Réaliser un chantier de renouvellement, d'entretien et d'amélioration du peuplement dans le respect de la sécurité et de l'environnement</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un chantier de création ou de renouvellement de peuplements forestiers dans le respect des cahiers des charges - Réaliser un chantier d'entretien et d'amélioration des peuplements - Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°10 de la fiche n° 14925 - UCP10 : Réaliser un chantier d'exploitation forestière dans le respect de la sécurité et de l'environnement	Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Ce bloc vise à : - Réaliser un chantier de bûcheronnage - Réaliser un chantier de vidange des bois - Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation
Bloc de compétence n°11 de la fiche n° 14925 - UCARE1 : Unité capitalisable d'adaptation régionale ou à l'emploi	Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. L'UCARE correspond à des capacités professionnelles supplémentaires, relatives à un savoir faire particulier, permettant l'adaptation régionale ou l'adaptation à l'emploi.
Bloc de compétence n°12 de la fiche n° 14925 - UCARE2 : Unité capitalisable d'adaptation régionale ou à l'emploi	Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. L'UCARE correspond à des capacités professionnelles supplémentaires, relatives à un savoir faire particulier, permettant l'adaptation régionale ou l'adaptation à l'emploi.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A du ministère de l'agriculture, est composé paritairement : - de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ; - de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du brevet professionnel, à parité employeurs ou responsables d'exploitation et salariés.
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Code rural et de la pêche maritime, art. D811-165

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 4 juillet 2011 portant création du brevet professionnel option "responsable de chantiers forestiers" selon la modalité des unités capitalisables (JO du 14 juillet 2011)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle (JO du 28 avril 2002)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Portail web de l'enseignement agricole français : www.portea.fr

Espace web des professionnels et partenaires de l'enseignement agricole français : www.chlorofil.fr

Textes et références : <http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-officiels/mise-en-oeuvre-des-diplomes-et-certifications.html>

Lieu(x) de certification :

Portail web de l'enseignement agricole français : www.portea.fr

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Portail web de l'enseignement agricole français : www.portea.fr

Historique de la certification :

Certification précédente : [option Travaux forestiers](#)